RSIS-1 – Championnat Interclubs de Belgique Seniors 2026
Men & Ladies Toutes Catégories – Division 1
10, 16 et 22 septembre et 1 et 7 octobre 2026
*REGLEMENT SPECIFIQUE

* Les règlements généraux du Championnat Interclubs de Belgique 2026 et des compétitions fédérales sont d'application pour tout point qui ne serait pas couvert par le présent règlement.

Préambule

- Le **Championnat Interclubs de Belgique SENIORS** Men & Ladies I Division 1 se dispute suivant la formule Match Play sans handicap : **1 foursome et 4 singles**
- Le **Championnat Interclubs de Belgique SENIORS** Men & Ladies II et 65+ Division 1 se dispute suivant la formule du Match Play à **Quatre Balles** sans handicap.
- Le Championnat est réservé aux joueurs **AMATEURS**.
- Chaque club membre effectif de la FRBG peut engager **une équipe Messieurs** et **une équipe Dames**.

0. Définitions cf. RGI – Règlement Général des Championnats Interclubs de Belgique 2026

I. Inscriptions, Droit d'Inscription, Nouvelles Inscriptions cf. RGI – Règlement Général des Championnats Interclubs de Belgique 2026

II. Eligibilité des Membres des Equipes

Le home club s'engage à ne reprendre comme membre d'une équipe que le joueur qui est en règle de cotisation annuelle de membre joueur dans son home club et en règle de cotisation fédérale **pour le 31 juillet 2026 au plus tard et qui n'a pas joué les Interclubs Senior pour un autre club en 2026.**

Pénalité pour infraction à la règle II :
Perte de la rencontre du jour
Infraction constatée avant le début ou en cours de rencontre : l'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.
Infraction constatée à l'issue de la rencontre :
- en cas de victoire de l'équipe qui a commis l'infraction, l'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.
- en cas de défaite de l'équipe qui a commis l'infraction, le résultat enregistré par l'équipe adverse reste acquis.

III. Conditions d'âge, WHS Handicap et Zones de départ

Pour être éligible, les joueurs doivent avoir au moins 4 *Scores de Compétition dans la période :**
- **Seniors avec date de référence 01/08/2026 : du 02/08/2025 au 31/10/2025 et du 01/04/2026 au 01/08/2026.**

Score de Compétition :
- **Nous entendons par Score de Compétition (Pas EDS) un tour joué sur 9 ou 18 trous sur un parcours avec une longueur minimum de 2750 mètres sur 18 trous et 1375 mètres sur 9 trous.**
- **Des Scores de compétitions officielles à l'étranger, organisées sous la supervision de la fédération étrangère, comptent aussi comme Scores de Compétition, encodés comme FcompetS, joués sur un parcours ayant la longueur susmentionnée.**

Note : une Exemption Médicale, pour les joueurs qui n'ont pas 4 *Scores de Compétition*, peut être demandée quand ils n'ont pas pu jouer pendant au moins 5 mois dans la période susmentionnée pour raisons médicales et qu'ils ont 4 *Scores de Compétition* lors la période précédente.

Le Handicap à la date de référence ne peut pas excéder le Handicap maximum de la catégorie dans laquelle le joueur est inscrit.
Le Handicap le plus bas calculé dans la période des 365 jours qui précèdent à la date de référence de Hcp va déterminer la catégorie dans laquelle le joueur/la joueuse va participer.

Le WHS Hcp à la date de référence servira comme Hcp pour déterminer l'ordre pour une équipe incomplète.

III-1 Senior Div 1	**Date de référence WHS Handicap : 1/08/2026**

CATÉGORIES	ANNÉE DE NAISSANCE	WHS HCP MESSIEURS	WHS HCP DAMES	ZONES DE DÉPART
Messieurs I	**1976 et avant**	24,4 max.		BACK TEES
Dames I	**1976 et avant**		24,4 max.	BACK TEES
Messieurs II	**1976 et avant**	de 12,5 à 28,4 max.		FRONT TEES
Dames II	**1976 et avant**		de 14,5 à 28,4 max.	FRONT TEES
Messieurs 65+	**1961 et avant**	24.4 max.		FRONT TEES
Dames 65+	**1961 et avant**		24,4 max.	FRONT TEES

Pénalité pour infraction à la règle III :
L'équipe est retirée de la compétition, tous les matches sont supprimés
L'équipe peut s'inscrire l'année prochaine **en Zones.**

IV. Composition des Equipes

La composition de l'équipe (max 15 joueurs) doit être envoyée en Word à la FRBG à sport@golfbelgium.be au plus tard le 15 août avec tous les certificats d'hcp en Pdf.

Tout joueur éligible (cf. II) et correspondant aux critères d'âge et de handicap (cf. III) peut être repris dans plusieurs compositions de l'équipe mais ne peut **jouer** que dans une seule catégorie pendant le Championnat Interclubs (M&L ou Sr ou Jr) auquel il prend part.

Pénalité pour infraction à la règle IV en Match Play :
Perte de la rencontre du jour
Infraction constatée avant le début ou en cours de rencontre :
L'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.
Infraction constatée à l'issue de la rencontre :
- en cas de victoire de l'équipe qui a commis l'infraction, l'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.
- en cas de défaite de l'équipe qui a commis l'infraction, le résultat enregistré par l'équipe adverse reste acquis.

V. Rôle du Capitaine d'Equipe

V-1 Chaque équipe sera dirigée par un Capitaine membre joueur du même home club. Seul le Capitaine d'équipe sera investi par son home club des pleins pouvoirs pour introduire auprès du Comité du Championnat une réclamation relative à l'application du présent règlement.

V-2 En cas d'absence du Capitaine d'équipe, la personne, membre joueur du même home club, qui établira et signera la ou les feuilles de formation d'équipe du jour, remplira les fonctions de Capitaine d'équipe pour la durée de la rencontre du jour et sera seul investi par son home club des pleins pouvoirs pour introduire auprès du Comité du Championnat une réclamation relative à l'application du présent règlement.

V-3 Seul un joueur amateur a le droit d'officier en tant que Capitaine d'équipe.

V-4 Un Capitaine d'équipe non-joueur peut donner des conseils aux membres de son équipe (cf. Règle 24.4a).

V-5 Un Capitaine d'équipe joueur peut donner des conseils aux membres de son équipe, sauf pendant son propre « tour conventionnel » (cf. Règle 24.4b).

V-6 **Un Capitaine d'équipe non-joueur ne peut pas indiquer une ligne de jeu sur le green ou aller sur le green lorsque la balle d'un joueur de son équipe repose sur le green. (Le rôle de Capitaine prévaut au rôle de cadet).**

V-7 **Après que tous les joueurs de son équipe ont signé leurs résultats sur la feuille des matches, le Capitaine d'équipe attestera sur le printout les résultats des matches encodés avec sa signature.**

Pénalité pour infraction aux points V-1, V-2 et V-3 :
Perte de la rencontre du jour

Infraction constatée avant le début ou en cours de rencontre :
- L'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.

Infraction constatée à l'issue de la rencontre :
- en cas de victoire de l'équipe qui a commis l'infraction, l'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.
- en cas de défaite de l'équipe qui a commis l'infraction, le résultat enregistré par l'équipe adverse reste acquis.

Pénalité pour infraction au point V-5 :
Perte du trou (Capitaine d'équipe)

Pénalité pour infraction aux points V-6 :
Pénalité générale par infraction pour le joueur concerné

VI. Réclamations

Toute réclamation se rapportant à l'application du présent règlement doit être déposée le jour même auprès du secrétariat de la Fédération par email à sport@golfbelgium.be envoyé par le Secrétariat du club où a lieu la compétition.
La réclamation sera introduite sans délai et par écrit, au plus tard 30 minutes après la conclusion du dernier match de l'équipe.
La réclamation sera obligatoirement signée par le **Capitaine d'équipe.** La FRBG se réserve le droit de convoquer le jour même des faits les Capitaines d'équipe et joueurs concernés afin de les entendre.

VII. Divers

VII-1 Véhicules de golf motorisés

L'utilisation de véhicules motorisés (voiturettes, tricycles,...) par les joueurs, cadets, Capitaines d'équipe, personne appartenant au club de l'équipe et spectateurs est interdite.

Pénalité pour infraction à la règle VII-1 :
Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite à cette Règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant

***Infraction du Capitaine d'équipe* : dès la 1ère infraction, perte de la rencontre du jour. L'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0, les matches étant remportés chacun sur le score de 2 up et 1 à jouer**

Note : Seul le joueur (pas le cadet, Capitaine d'équipe, personne appartenant au club de l'équipe et spectateur) qui a une « RBGF Medical Committee Exemption for the Use of Transportation » sera autorisé à utiliser un moyen de transport répondant aux conditions énoncées dans le document "RBGF Transportation Policy". Si ce joueur est également Capitaine d'équipe, il lui sera autorisé d'utiliser le véhicule uniquement pendant son propre tour conventionnel.
cf. General Regulations 2026

VII-2 Cadets

- Les joueurs participant aux différents championnats Interclubs peuvent bénéficier de l'aide d'un cadet (Règle 10.3).
- Tout membre d'une équipe représentative d'un Club peut caddier un des joueurs avant ou après son propre tour conventionnel.
- Seul un joueur amateur a le droit d'officier en tant que cadet.

Pénalité pour infraction à la règle VII-2 :

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite à cette Règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant

VII-3 GSM

VII-3.1 L'utilisation du GSM sur le terrain par les **joueurs et les cadets** est déconseillée. Le GSM devrait être éteint afin de ne pas déranger les autres joueurs.
Néanmoins, l'utilisation du GSM est permise dans les deux cas suivants :

- En cas de nécessité absolue ou de danger réel (raison médicale, etc.),
- Afin de contacter l'arbitre sur place, ou l'arbitre en fonction à la FRBG, ou le Comité du Championnat en cas de problème de règle ou de respect du présent règlement pour lesquels une solution immédiate ne peut être trouvée.

Pénalité pour infraction à la règle VII-3.1 :

1. Utilisation d'un GSM pour demander ou donner un conseil en infraction à la Règle 10.2 : Perte de trou. Pour violation ultérieure : Disqualification (Règle 4.3).
2. Utilisation d'un GSM dans les cas autorisés par les Règles mais dérangeant les autres joueurs :
   a) 1ère infraction : le joueur est coupable d'un manquement au Code de comportement et doit éteindre le GSM.
   b) Infraction suivante : le joueur est coupable d'un manquement grave au Code de comportement et le Comité peut imposer une pénalité de perte de match conformément à la Règle 1.2b. L'adversaire/camp adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 2 up et 1 à jouer.

VII-3.2 L'utilisation du GSM sur le terrain par les **Capitaines d'équipe** est déconseillée. Le GSM devrait être éteint afin de ne pas déranger les joueurs.
Néanmoins, l'utilisation du GSM est permise dans les deux cas suivants :

- En cas de nécessité absolue ou de danger réel (raison médicale, etc.),
- Afin de contacter l'arbitre sur place, ou l'arbitre en fonction à la FRBG, ou le Comité du Championnat en cas de problème de règle ou de respect du présent règlement pour lesquels une solution immédiate ne peut être trouvée.

Pénalité pour infraction à la règle VII-3.2 :

1. Utilisation d'un GSM pour demander ou donner un conseil en infraction à la Règle 10.2 : la pénalité générale pour le(s) joueur(s) concerné(s).
2. Utilisation d'un GSM dans les cas autorisés par les Règles mais dérangeant les autres joueurs :
   a) 1ère infraction : le Capitaine d'équipe est coupable d'un manquement au Code de comportement et doit éteindre immédiatement son GSM.
   b) Infraction suivante : le Capitaine d'équipe est coupable d'un manquement grave au Code de comportement et le Comité peut imposer à l'équipe une pénalité de perte de la rencontre du jour. L'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 3-0 et 6 ups.

VIII. Information

VIII-1 Conditions générales d'entraînement

- Le montant pour un tour d'entraînement est fixé à 35€.
- Le Capitaine d'équipe veillera à contacter en temps voulu les secrétariats des clubs hôtes et à organiser avec ces derniers le tour d'entraînement de son équipe.
- Les joueurs veilleront à respecter le règlement d'ordre intérieur en vigueur dans les clubs visités (par ex. port de jeans, soft spikes etc..).
- Les clubs qui disposent de plus de 18 trous devront préciser le terrain qui sera utilisé pour le Championnat **pour le 1er mars 2026 au plus tard**.

VIII-2 Conditions particulières d'entraînement

- **10** joueurs par équipe, répondant aux conditions de handicap, ont droit, à partir du **1er août 2026**, à **un tour d'entraînement pour 35€** sur les terrains où se déroulent le Championnat.
- Seuls les joueurs des équipes finalistes – **à concurrence de maximum 10 joueurs** – pourront jouer un tour d'entraînement pour 35€ sur le terrain désigné pour accueillir la finale.

VIII-3 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Voir « La procédure pour intempéries et circonstances exceptionnelles »

VIII-4 Echange de souvenirs

A l'occasion d'un match ou d'une rencontre, il est vivement déconseillé aux clubs, capitaines d'équipe et joueurs d'encourager l'échange de souvenirs entre équipes et/ou joueurs, sous quelque forme que ce soit.

IX Formule du Championnat

IX-1 Rencontres en poules

IX-1.1 Composition de la Division 1 dans chaque catégorie

Sous réserve de confirmation d'inscription effective des équipes et sur bases des résultats du Championnat Interclubs Seniors 2025, la 1ère division sera composée :

- Des équipes classées aux 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, et 6ème place,
- Des équipes classées aux 1ère et 2ème place de la Division 2.

IX-1.2 Composition des poules – Programme des rencontres

Men & Ladies I – II – 65+ est divisée en deux poules :

- Une poule A qui comprend les équipes classées 1, 4, 5 et 8 de la division.
- Une poule B qui comprend les équipes classées 2, 3, 6 et 7 de la division.

Dans chaque poule, toutes les équipes joueront les unes contre les autres (M&L I en Foursome & 4 Singles, M&L II – 65+ en Quatre Balles Matchplay sans handicap) sur terrain neutre, selon la grille suivante :

Dates :		Jour des rencontres :	Schéma :	
			POULE A	POULE B
Jeu	10 septembre	jour 1 des poules	1-8 ; 5-4	2-7 ; 6-3
Mer	16 septembre	jour 2 des poules	5-1 ; 4-8	6-2 ; 3-7
Mar	22 septembre	jour 3 des poules	8-5 ; 1-4	7-6 ; 2-3

Les dates reprises ci-dessus doivent être respectées. Les heures des rencontres seront publiées sur notre site.

IX-1.3 Désignation des terrains

La désignation des terrains sera publiée le vendredi 10 juillet 2026.

IX-1.4 Formule de jeu et attribution des points

Toutes les rencontres de Men & Ladies I se jouent selon la formule Match Play sans handicap :
1 foursome suivi de 4 singles.

Chaque match single ou en foursome : 1 point de match en cas de victoire
0 point de match en cas de défaite

Toutes les rencontres de Men & Ladies II et 65+ se jouent selon la formule Match Play à Quatre Balles, sans handicap : trois 4BBB.
Est attribué pour chaque match : 1 point de match en cas de victoire
0 point de match en cas de défaite

1. En cas de forfait d'un joueur **AVANT** le début du match, et pour autant qu'il ne puisse pas être remplacé par une réserve, le joueur adverse se verra attribuer le point de match, gagnant sur un score de 2 up et 1 à jouer. (Seulement Cat I)
2. En cas d'abandon d'un joueur ou camp **APRES** le début du match (Singles, Foursome ou 4BBB), le joueur ou camp adverse se verront attribuer le point de match, gagnant sur le score acquis au moment de l'abandon avec un minimum de 1 up.
3. Le résultat d'une rencontre entre deux équipes est déterminé par la somme des « points de match » obtenus à l'issue des matches en simple, foursome et 4BBB par l'ensemble des joueurs de chaque équipe. L'équipe gagnante sera celle qui totalisera le plus grand nombre de « match points ».
4. Afin d'éviter une égalité entre deux équipes, tous les matches se joueront jusqu'au bout, càd que si après 18 trous le match est « square », celui-ci se poursuivra jusqu'à ce qu'un trou soit gagné par un des joueurs en simple ou un camp en foursome ou en 4BBB.
5. En cas d'égalité à la fin d'une rencontre pour laquelle les deux équipes n'ont pu aligner que 5 joueurs (Messieurs I – Dames I), chaque Capitaine doit indiquer 1 joueur dans son équipe qui sera opposé au joueur adverse dans un match single « Sudden Death ». Les joueurs désignés devront obligatoirement figurer sur la feuille de formation du jour.
6. **Exception pendant les finales** : si lors d'une rencontre le résultat est déjà acquis, les derniers matches s'arrêteront au 18ème trou. Si au bout du 18ème trou le score est « square », les deux joueurs ou camps obtiendront **½** match point et le match s'arrêtera là. Si l'un des matches a déjà passé le 18ème trou et le résultat de la rencontre est acquis entre-temps, les joueurs terminent le trou et le match est arrêté selon le résultat acquis à l'issue de ce trou.

IX-1.5 Classement au niveau des poules d'une division

Chaque rencontre gagnée rapporte 1 point ; chaque rencontre perdue rapporte 0 point.
Les équipes de chaque poule seront classées en fonction du total des points acquis lors des rencontres.

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées selon les critères repris ci-après :
- ***entre deux équipes*** : la rencontre les opposant sera déterminante pour le classement.
- ***entre trois équipes*** : selon les critères de départage suivants qui seront utilisés dans l'ordre prévu tant que l'égalité entre les équipes existera :
  1) L'équipe ayant remporté le plus de matches durant toute la compétition en poule.
  2) Si l'égalité persiste entre deux équipes, la rencontre les opposant sera déterminante pour le classement.
  3) Le plus grand nombre de ups lors des matches durant toute la compétition en poule.
  4) Le plus petit nombre de downs lors des matches durant toute la compétition en poule.
  5) En dernier lieu, par tirage au sort, en présence des capitaines d'équipe.

IX-2 Demi-finales, finale et barrages

IX-2.1 Demi-finales

Les demi-finales se jouent le **jeudi 1 octobre** selon la grille suivante :

Rencontre 1 : 1er Poule A – 2ième Poule B
Rencontre 2 : 1er Poule B – 2ième Poule A

IX-2.2 Barrages

Les barrages se jouent le **jeudi 1 octobre** selon la grille suivante :

Rencontre 3 : 3ième Poule A – 4ième Poule B
Rencontre 4 : 3ième Poule B – 4ième Poule A

IX-2.3 Finale

La finale se joue le **mercredi 7 octobre** selon la grille suivante :

Finale : Vainqueur Rencontre 1 – Vainqueur Rencontre 2

- Le vainqueur sera l'équipe qui a remporté le plus grand nombre de matches en finale.
- L'équipe gagnante de la finale est déclarée championne des Interclubs.

IX-3 Classement final de la division 1

1er	vainqueur de la finale :	Champion de Belgique
2ième	perdant de la finale :	Runner-Up

3ième perdant de la rencontre 1 ou 2, basé sur le plus grand nombre de matches gagnés en demi-finale.
4ième perdant de la rencontre 1 ou 2, basé sur le plus petit nombre de matches gagnés en demi-finale.

En cas d'égalité, le départage se fera sur base du plus grand nombre de ups, puis du plus petit nombre de downs et finalement par tirage au sort.

5ième vainqueur de la rencontre 3 ou 4, basé sur le plus grand nombre de matches gagnés en barrages.
6ième vainqueur de la rencontre 3 ou 4, basé sur le plus petit nombre de matches gagnés en barrages.

En cas d'égalité, le départage se fera sur base du plus grand nombre de ups, puis du plus petit nombre de downs et finalement par tirage au sort.

7ième perdant de la rencontre 3 ou 4, basé sur le plus grand nombre de matches gagnés en barrages.
8ième perdant de la rencontre 3 ou 4, basé sur le plus petit nombre de matches gagnés en barrages.

En cas d'égalité, le départage se fera sur base du plus grand nombre de ups, puis du plus petit nombre de downs et finalement par tirage au sort.

Les équipes classées aux 7ième et 8ième places du classement final descendent en Division 2. Seule l'équipe classée à la 8ème place descend en Division 2 si cette dernière est composée d'une seule équipe.

IX-4 Forfait

IX-4.1 Généralités

- **Toute équipe ne présentant pas un minimum de 4 joueurs pour Men & Ladies I et de 3 joueurs pour Men & Ladies II et 65+ déclare forfait.**

- En cas de suspension d'une ou plusieurs équipes « forfait », les équipes non montantes des divisions suivantes bénéficient de cette ou ces vacance(s) pour l'édition suivante du Championnat Interclubs.

IX-4.2 Forfait pendant la période des inscriptions

- Toute équipe qui déclare forfait pendant la période des inscriptions, est considérée comme n'étant pas inscrite.

IX-4.3 Forfait après la clôture des inscriptions et avant le 2 juin 2026

- Toute équipe qui déclare forfait après la clôture des inscriptions et avant le 2 juin 2026 sera remboursée de son droit d'inscription et sera considérée comme n'étant pas inscrite.

IX-4.4 Forfait après le 1er juin 2026 et pour l'une des 3 premières journées de championnat

- Toute équipe qui déclare forfait **après le 1er juin et pour l'une des 3 premières journées de Championnat** est d'office classée à la dernière place de la division. Elle sera automatiquement reléguée en zones lors de sa réinscription. Le droit d'inscription ne sera pas remboursé.
- Au cas où une équipe déclare forfait pour l'une des 3 premières journées de Championnat :
  - Il est procédé à l'annulation des résultats de tous les matches qu'elle a joués ;
  - Les points obtenus contre cette équipe ne sont pas attribués ;
  - Les rencontres restant à jouer contre l'équipe forfait sont supprimées et les points ne sont pas attribués.

Note : Tenant compte des principes énoncés dans l'article IX-4.4, le classement de la poule est révisé pour les autres équipes en multipliant leur nombre de points par « le nombre total de rencontres à jouer (3) divisé par le nombre de rencontres effectivement jouées ».

IX-4.5 Forfait pour les demi-finales ou les barrages

- Toute équipe qui déclare forfait **pour les demi-finales ou les barrages du Championnat** est d'office classée à la dernière place de la division. Elle sera automatiquement reléguée dans les zones lors de sa réinscription.
- Au cas où une équipe déclare forfait pour les demi-finales ou les barrages du Championnat, l'équipe adverse se voit attribuer la victoire sur le score de 5-0 ou 3-0 (selon la catégorie), les matches étant remportés chacun sur le score de 2 up et 1 à jouer.

IX-4.6 Forfait pour la finale

- Toute équipe qui déclare forfait **pour la finale du Championnat** est d'office classée à la dernière place de la division. Elle sera automatiquement reléguée en Division 2 lors de sa réinscription.
- Au cas où une équipe déclare forfait pour la finale du championnat, le prix récompensant l'équipe perdante de la finale ne sera pas remis.

X Formation des équipes

X-1 Généralités

- **Toute équipe doit comprendre au minimum 4 joueurs (cf. IX-4.1) pour Men & Ladies I Divisions 1 et minimum de 3 joueurs pour les catégories II et 65+.**
- Seuls les joueurs présents au club où se déroule la rencontre peuvent être repris sur la feuille de formation.
- **Au plus tard une demi-heure avant le départ du premier match** de la rencontre, le Capitaine d'équipe doit remplir par écrit la feuille de formation de son équipe et la remettre, éventuellement sous scellés, au secrétariat du club organisateur. Une fois la feuille de formation d'équipe remise au secrétariat du club organisateur, plus aucune modification ne peut y être apportée sauf en cas de blessure d'un titulaire ou de la réserve qui doit pourvoir à son remplacement.
- **Si le secrétariat a déjà publié la formation de l'équipe avant que l'adversaire ait remis sa formation de l'équipe, le Capitaine de l'équipe publiée peut remplir et remettre une nouvelle formation de son équipe.**

- Equipe complète : Quelle que soit la formule de jeu le Capitaine d'équipe peut aligner les joueurs dans l'ordre qu'il décide. Les joueurs sont dans l'obligation de respecter cet ordre et de se présenter à l'heure au départ. Pour une équipe incomplète voir règle X-3.
- Un joueur sélectionné dans une équipe prendra part à la rencontre du jour **sur base de son WHS Handicap Index à la date de référence le 1er août 2026**.

X-2 Equipe Complète

- Sont repris sur la feuille de formation le nom des 6 titulaires désignés pour prendre part à la rencontre ainsi que le nom des 2 réserves désignées pour éventuellement remplacer un titulaire blessé.
- En cas de blessure d'un titulaire désigné, la première réserve doit obligatoirement prendre part à la compétition à l'heure prévue à la place du joueur blessé.
- En cas de blessure d'un deuxième titulaire désigné, la deuxième réserve doit obligatoirement prendre part à la compétition à l'heure prévue à la place du joueur blessé.
- En cas de blessure de deux titulaires désignés et de la première réserve, la deuxième réserve doit obligatoirement prendre part à la compétition à l'heure prévue à la place du premier joueur blessé.

X-3 Equipe Incomplète

X-3.1 Equipe incomplète avec un minimum de 4 joueurs pour la catégorie I

- Au cas où une équipe est incomplète, l'adversaire doit être averti du nombre de joueurs présents.
- Au cas où la feuille de formation renseigne une équipe incomplète, les joueurs présents devront prendre le départ des foursomes et les premiers départs des singles. **Le foursome est obligatoire.**

Pénalité pour infraction à la règle X-1, X-2 & X-3.1 :
Perte de la rencontre du jour sur le score de 5-0 et sur le score par match de 2 up et 1 à jouer.

Note : Si une équipe est prévenue que l'adversaire a une équipe incomplète après qu'elle ait déjà remis sa composition d'équipe, elle peut recomposer son équipe dans les plus brefs délais.

X-3.2 Equipe incomplète de moins de 4 joueurs pour la catégorie I

- Au cas où la feuille de formation renseigne une équipe incomplète de moins de 4 joueurs, l'équipe sera considérée comme ayant déclaré forfait.

Pénalité pour infraction à la règle X-3.2 :
Application de la règle IX-4.4 ou 4.5 ou 4.6

X-3.3 Equipe incomplète avec un minimum de 3 joueurs pour la catégorie II et 65+

- Au cas où une équipe est incomplète, l'adversaire doit être averti du nombre de joueurs présents et la feuille de formation sera remplie, suivant les cas possibles, comme suit :

a) Equipe de 5 joueurs
   - En 1 le joueur seul quel que soit son WHS Handicap à la date de référence le 1 août 2026,
   - En 2 le camp dont la somme des WHS Handicaps à la date de référence le 1 août 2026 est la plus élevée,
   - En 3 le camp dont la somme des WHS Handicaps à la date de référence le 1 août 2026 est la moins élevée.

b) Equipe de 4 joueurs
   - En 1 le joueur avec le WHS Handicap à la date de référence le 1 août 2026 le plus élevé,
   - En 2 le joueur avec le WHS Handicap à la date de référence le 1 août 2026 le moins élevé,
   - En 3 le camp complet quelle que soit la somme des WHS Handicaps à la date de référence le 1 août 2026.

c) Equipe de 3 joueurs
   - 1 joueur par match suivant l'ordre décroissant des WHS Handicaps à la date de référence le 1 août 2026.

Pénalité pour infraction à la règle X-1, X-2, X-3.3 :
Perte de la rencontre du jour sur le score du forfait du jour.

Note : Si une équipe est prévenue que l'adversaire a une équipe incomplète après qu'elle ait déjà remis sa composition d'équipe, elle peut recomposer son équipe dans les plus brefs délais.

X-3.4 Equipe incomplète de moins de 3 joueurs pour la catégorie II et +65

- Au cas où la feuille de formation renseigne une équipe incomplète de moins de 3 joueurs, l'équipe sera considérée comme ayant déclaré forfait.

Pénalité pour infraction à la règle X-3.4 :
Application de la règle IX-4.4 ou 4.5 ou 4.6

XI Comité de Championnat

XI-1 Seniors

Le Comité du Championnat est composé de :

- *Johan Verbiest, Sport Director de la FRBG,*
- *Frédéric Chapel, Sport Secretary de la FRBG,*
- *Les directeurs de tournoi qui auront été désignés comme tels par la FRBG.*

XI-2 Circonstances exceptionnelles

Le Comité du Championnat se réserve le droit, s'il estime une telle mesure justifiée, de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à ce qui est prévu dans le présent règlement, de refuser un club/une équipe de participer aux Interclubs pour infraction aux règlements des Interclubs ou pour comportement inacceptable (esprit de jeu, propriété).
En cas de litige sur tout point du présent règlement, les décisions du Comité du Championnat seront souveraines et sans appel.

Bruxelles, le 20 octobre 2025